

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## MAIRIE DE BASSE RENTGEN

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 13/01/2014

**Présents :** MM. FEIPPEL - MASSON – DELION - HAGEN.  
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER - OESTREICHER.

**Absent avec excuse :** Néant.

**Absent sans excuse :** Néant.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 11/12/2013
- **accepte** au profit de la Commune de Basse-Rentgen le transfert dans le domaine public communal : de la voirie, de l'éclairage public, des espaces verts, trottoirs et réseau "eaux pluviales" issus du Lotissement "Les Tuileries".

Les parcelles devant être cédées sont les parcelles cadastrées :

- Section 36 - Lieudit "Heschterchen" Parcelle N° 214 - 1 m<sup>2</sup>
- Section 36 - Lieudit "Heschterchen" Parcelle N° 216 - 2 m<sup>2</sup>
- Section 36 - Lieudit "Heschterchen" Parcelle N°217 - 6.274 m<sup>2</sup>

- **dit** que cette acquisition se fera au prix d'un euro symbolique.
- **dit** que les frais sont à la charge du vendeur.
- **autorise** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

- **accepte**, après en avoir délibéré et à la majorité, de donner mandat à Moselle Tourisme pour la réservation et la location des gîtes aux conditions indiquées dans la convention.
- **autorise**, Madame le Maire à signer la convention de mandat établie pour 2014, qui sera tacitement reconduite d'année en année, sauf dénonciation 3 mois avant l'échéance annuelle du 31 décembre.

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 50 € par élève de Basse-Rentgen (1 élève concerné) dans le cadre de l'organisation d'une

classe de découverte artistique et sportive sur le thème du cirque organisée par l'Ecole Elémentaire de la Milliaire de Thionville.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 50 € par élève de Basse-Rentgen (2 élèves concernés) dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne du 30 mars au 6 avril 2014 par le Collège Jean-Marie Pelt de Hettange-Grande.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association J3V au titre de l'année 2014 dans le cadre de l'opération "Une rose, un espoir" qui se déroulera les 26 et 27 avril 2014.

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de solliciter le Syndicat de la BOLER pour assurer la fonction de maître d'ouvrage pour les travaux de restauration du cours d'eau qui permettrait un meilleur écoulement des eaux le long de la parcelle N°101 suite à la demande de Madame FRICKER, domiciliée Rue des Rossignols à Haute-Rentgen.

- **accepte** de prendre en charge la totalité des frais d'étude et des travaux diminués des subventions qui pourraient être accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et du FCTVA.

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de soutenir l'action de la Commune de Volmerange-les-Mines en demandant le maintien du collège,

- **demande** également à Mme la Rectrice de l'Académie et M. le Président du Conseil Général de la Moselle de renoncer à toute mesure qui remettrait en cause l'existence de ce collège.

Point N°3 de l'ordre du jour concernant la demande d'acquisition d'une parcelle communale par un particulier de Haute-Rentgen.

Les conseillers municipaux sont d'accord sur le principe de vendre tout ou partie du terrain en question mais souhaitent attendre l'avancement des travaux du lotissement « Les carrés Saint Hippolyte » et des éventuels besoins qui pourraient en découler.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 20/01/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 17/01/2014.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterrath*

